

Image not found or type unknown



Intervention d huissier pour faire les travaux

Par **viper**, le **09/04/2008** à **20:09**

bonjour il a une fuite chez ma voisine depuis 2005 l expert et passer et a dit que le probleme venait d elle le tribunal la condamne a faire les travaux de mon coté et du sien sous astreinte de 30 euro d amende par jour de retard depuis le 27 janvier 2007 elle ne fait toujours rien donc mon avocat a fait liquider l astreinte le tribunal la condamne a payer les jours de retard soit 5000 euro de mon coté le mur pourris de plus en plus puis je fais appel a 1 huissier pour l obliger a faire les travaux et a payer l astreinte